

N° 2026-05- Décision du Président

Attribution du marché relatif à l'organisation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Val d'Isère

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider le marché relatif à l'organisation et la gestion d'un l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Val d'Isère avec la SEM SOGEVALDI TOURISME pour un montant de 99 000 euros TTC ;

ARTICLE 2 – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 – Le marché est conclu pour la période des vacances scolaires qui ont lieu entre le 9 février 2026 et le 31 décembre 2026 ;

ARTICLE 4 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 5 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 20 janvier 2026

Yannick AMET
Président




Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 073-247300254-20260127-D2026_05-CC



HAUTE TARENTAISE

Communauté de Communes

8 rue Célestin Freppaz BP n°1 – 73 707 SÉEZ cedex 04.79.41.01.63 - contact@hautetarentaise.fr

www.hautetarentaise.fr

Organisation et gestion d'un accueil de loisirs à Val d'Isère (73150)

Acte d'engagement (AE)

Personne publique
Communauté de Communes de Haute Tarentaise
8 Rue Célestin Freppaz
BP 1
73707 SEEZ CEDEX

Marché passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1, L2124-3 et R2123-1 1°, R2123-4, R2123-5 du Code de la Commande publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics

Remise des offres
Date limite de réception : Lundi 12 janvier 2026 à 12 heures

Pouvoir adjudicateur du marché :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Personne habilitée à donner des renseignements :

Monsieur le Président
Communauté de communes de Haute Tarentaise
8, Rue Célestin Freppaz
BP 1
73707 SEEZ Cedex
Tél : 04.79.41.01.63

Comptable public assignataire des dépenses :

Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Moûtiers (73600)

Article 1 : Contractant

A - ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Je soussigné,

M^{me} Sophie ROLLAND - MORITZ

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

Val d'Isère Tourisme
BP 228
73 150 Val d'Isère
n° siret 338 667 602 000 14

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des différentes annexes et documents qui y sont mentionnés ;

M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés aux articles R.2143-5 à R.2143-10, du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies par le cahier des charges.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

(Page à remplir uniquement par les groupements d'entreprises)

B - ENGAGEMENT DES CANDIDATS :

Nous soussignés,

M

M

M

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des différentes annexes et documents qui y sont mentionnés ;

NOUS ENGAGEONS à produire, si notre offre est retenue et si nous ne les avons pas déjà fournis à l'appui de notre offre, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés aux articles R.2143-5 à R.2143-10, du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui nous en sera faite par le pouvoir adjudicateur.

NOUS ENGAGEONS sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise est le mandataire des entrepreneurs groupés.

Les entreprises groupées devront habilitier sur lettre le mandataire à signer le marché en leur nom et pour leur compte. A défaut, tous les membres du groupement devront signer le présent document.

Le paiement des prestations se fera soit sur le compte bancaire unique ouvert au nom du groupement soit sur celui du mandataire.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

En cas de litige, seuls font foi les exemplaires archivés par la collectivité dans ses locaux.

Article 2 : Objet du marché

La présente consultation porte sur l'organisation, la gestion et l'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement situé à Val d'Isère (73150), à destination des enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires de la Zone A (à l'exception des vacances de la Toussaint) période des vacances scolaires qui ont lieu entre le 9 février 2026 et le 31 décembre 2026 (sous réserve de modification des dates officielles de congés scolaires).

Article 3 : Prix

Le marché est passé à prix forfaitaire pour la période susmentionnée :

Montant HT : 82 500,00 €
Taux de TVA : 20 %
Montant de la TVA : 16 500,00 €
Montant TTC : 99 000,00 €
Montant TTC en lettres : quatre-vingt-dix-neuf mille euros

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché conformément au cahier des charges en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants, et en conformité avec le calendrier mentionné dans le cahier des charges article 4.1:

Ouvert au nom de :

Etablissement : SEM SOGEVALDI
Domiciliation bancaire : Banque Populaire
Numéro de compte : 300 476 69 215 Clé : 87
Code Banque : 16807 Code guichet : 00007
IBAN : FR 76 1680 7000 0930 0476 6921 587

J'affirme/nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- Mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber
- Ses torts exclusifs, que la société/le groupement, pour lequel j'interviens, ne tombe pas

- Leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions découlant des articles R.2143-3, R.2143-4 et R.2143-11, R.2143-12 à R.2143-15 du Code de la Commande Publique en date du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

A Val d'Isère..... le 09/01/2026.....

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"
Signature(s) du (des) candidat(s)

lu et approuvé



Val d'Isère Tourisme
Sem Sogevaldi BP 228 - 73155 VAL D'ISERE CEDEX
Siret 388 667 602 00014

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A le

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

(Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché)

A Le